

Safe Orthopaedics lance une augmentation de capital de 5 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription pouvant être portée à 5,8 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension

- ▶ Parité de souscription : 1 action nouvelle pour 2 actions existantes
- ▶ Prix de souscription : 0,66 euro par action nouvelle
- ▶ Période de négociation des DPS : du 8 juin au 21 juin 2017
- ▶ Période de souscription : du 12 juin au 23 juin 2017
- ▶ Engagements de souscription de plusieurs actionnaires et investisseurs à hauteur de 3,8 M€, représentant 75% de l'émission envisagée

Eragny-sur-Oise, le 6 juin 2017 à 08h30 CEST – SAFE ORTHOPAEDICS (FR0012452746 – SAFOR), société proposant des gammes innovantes d'implants stériles associés à leurs instruments de pose à usage unique pour la chirurgie du dos, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») pour un montant brut de 5 millions d'euros prime incluse, en cas de souscription à hauteur de 100%, pouvant être portée à 5,8 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Objectifs de l'augmentation de capital

Le produit de l'émission des Actions Nouvelles est destiné à fournir à Safe Orthopaedics des moyens financiers supplémentaires principalement pour accélérer son développement commercial en France et à l'international, et également pour intensifier ses efforts de recherche et développement et financer l'accroissement de son besoin en fonds de roulement résultant de la croissance de l'activité.

L'accélération du développement consistera notamment à poursuivre une stratégie par segment, à répliquer le succès français en Allemagne et à étendre le réseau de distribution dans les pays émergents.

« L'augmentation de capital que nous lançons aujourd'hui est une étape clé qui nous permettra de soutenir notre stratégie clarifiée depuis un an. En mettant l'accent sur nos produits fortement différenciés et en renforçant significativement nos équipes commerciales, en France et en Allemagne, nous comptons renouer avec une croissance solide et durable, comme l'atteste nos récentes publications trimestrielles avec une forte progression de notre chiffre d'affaires¹, » commente Pierre Dumouchel, Directeur général de Safe Orthopaedics. « En apportant à la Société les moyens de poursuivre ses récents succès commerciaux, cette augmentation de capital est, pour les actionnaires de Safe Orthopaedics, une opportunité de participer au renouveau d'une PME française innovante dans l'important marché de la chirurgie du rachis. »

¹ Croissance de +31% du chiffre d'affaires des 6 derniers mois au 31 mars 2017 ajusté des activités non poursuivies aux États-Unis / Croissance de +12% du chiffre d'affaires publié des 6 derniers mois au 31 mars 2017 incluant les activités non poursuivies aux États-Unis.

Principales modalités de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS et entraînera la création de 7 587 199 actions nouvelles au prix unitaire de 0,66 euro représentant un produit brut, prime d'émission incluse, de 5 007 551,34 euros. Ce nombre d'actions nouvelles est susceptible d'être porté à un maximum de 8 725 278 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension de 15 % du montant initial de l'émission, soit un produit brut, prime d'émission incluse, de 5 758 683,48 euros.

Chaque actionnaire de la Société recevra 1 DPS par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 7 juin 2017.

Les DPS confèrent à un actionnaire le droit de souscrire en priorité à un nombre d'actions nouvelles proportionnel au nombre d'actions qu'il possède, afin que sa participation au capital de la Société ne soit pas diluée.

Les DPS seront cotés et négociables à compter du 8 juin 2017 jusqu'au 21 juin 2017 sur le marché réglementé Euronext Paris sous le code ISIN FR0013260817.

A défaut d'exercice des DPS avant le 23 juin 2017 ou de cessions de ces DPS avant le 21 juin 2017, ils deviendront caducs et leur valeur sera nulle.

2 DPS permettront à leurs titulaires de souscrire :

- à titre irréductible à 1 action nouvelle ;
- à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du fait de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

La valeur théorique de chaque DPS est de 0,147 euro, sur la base du cours de clôture de l'action Safe Orthopaedics le 30 mai 2017, soit 1,10 euro.

Le prix de souscription fait apparaître une décote de 40% par rapport au cours de clôture de l'action Safe Orthopaedics le 30 mai 2017 et une décote de 30,8% sur la valeur théorique de l'action ex-droit.

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 12 juin 2017 et le 23 juin 2017 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 23 juin 2017 à la clôture de la séance de bourse.

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

GFI Securities est Coordinateur global et Teneur de Livre de l'opération. Sponsor Finance est Conseil de la Société.

Engagements de souscription

Au total, les engagements irrévocables de souscription à titre irréductible et réductible des actionnaires existants, parmi lesquels Kurma Partners et IdInvest, ainsi que ceux de nouveaux investisseurs (RMA Asset Management, Turgot AM, Financière Arbevel et Sigma Gestion), représentent un montant

global de 3 773 441,78 euros, soit 75,36% du montant brut de l'opération (hors exercice de la clause d'extension).

Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Néanmoins, il est à noter que l'augmentation de capital fait l'objet d'engagements de souscription portant sur 75,36% du montant de l'émission.

Calendrier indicatif

24 mai	Publication au BALO de l'avis de suspension de l'exercice des BSPCE et BSA et de la conversion des OCA
31 mai	Début du délai de suspension de l'exercice des BSPCE et des BSA et de la conversion des OCA
1 ^{er} juin	Décision du Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, de procéder à une augmentation de capital dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale
2 juin	Visa de l'AMF sur le Prospectus
6 juin	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'un communiqué : <ul style="list-style-type: none"> - annonçant l'obtention du visa sur le Prospectus et les modalités de mise à disposition du Prospectus - décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital • Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
7 juin	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.
8 juin	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché Euronext Paris
9 juin	Publication au BALO de l'avis d'information des titulaires de BSPCE et porteurs de BSA et d'OCA
12 juin	Ouverture de la période de souscription
21 juin	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
23 juin	Clôture de la période de souscription
30 juin	<ul style="list-style-type: none"> • Centralisation des souscriptions • Diffusion d'un communiqué de la Société annonçant le résultat des souscriptions • Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible • Émission des Actions Nouvelles
28 juin à 00H00	<i>Record date</i> de l'assemblée générale des actionnaires
30 juin	Assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice 2016
4 juillet	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement-Livraison des Actions Nouvelles • Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 2 juin 2017 sous le numéro 17-251 (le « Prospectus »), composé du document de référence enregistré le 2 juin 2017 sous le numéro R.17-046 et d'une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles

sans frais auprès de Safe Orthopaedics (Allée Rosa Luxemburg, Parc des Bellevues, Bâtiment le Californie, 95610 Eragny-Sur-Oise), ainsi que sur les sites Internet de Safe Orthopaedics (www.SafeOrtho.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Safe Orthopaedics attire l'attention du public sur les risques figurant au chapitre 4 du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

Prochaine publication financière : Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2017, 10 juillet 2017 (après bourse)

À propos de Safe Orthopaedics

Créée en 2010, Safe Orthopaedics est une société française de technologie médicale dont l'objectif est de sécuriser les chirurgies du dos grâce à l'utilisation d'implants stériles et d'instruments à usage unique. Ces produits éliminent ainsi tout risque de contamination, réduisent les risques d'infection et facilitent l'approche mini-invasive pour les pathologies traumatiques et dégénératives, dans l'intérêt du patient. Protégés par 17 familles de brevets, les kits SteriSpine™ sont homologués CE et approuvés par la FDA. La société est basée à Eragny-Sur-Oise (95) et emploie 30 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.SafeOrtho.com

Contacts

Safe Orthopaedics

Thierry Lambert
Directeur Administratif et Financier

Tél. : +33 (0)1 34 21 50 00
investors@safeorthopaedics.com

NewCap

Julien Perez
Relations Investisseurs

Nicolas Merigeau
Relations Presse

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
SafeOrtho@newcap.eu



Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ou la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet du présent communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières objet du présent communiqué peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre et à condition qu'une telle offre ne requière pas la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Financial Promotion Order ») ou (iii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, « high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de valeurs mobilières objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les valeurs mobilières de la société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°17-251 en date du 2 juin 2017 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Eléments** », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris, le cas échéant, sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.
Section B – Emetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	Safe Orthopaedics (« Safe Orthopaedics » ou la « Société » et, avec sa filiale consolidée, le « Groupe »)
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : Parc des Bellevues, Allée Rosa Luxemburg, Bâtiment le Californie – 95610 Eragny-sur-Oise, France.- Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration.- Droit applicable : Droit français.- Pays d'origine : France.

<p>B.3</p>	<p>Nature des opérations et principales activités</p>	<p>Créée en 2010, Safe Orthopaedics conduit une activité de conception, fabrication et commercialisation d'implants et d'instruments destinés à sécuriser la chirurgie de la colonne vertébrale par arthrodèse (fusion). Safe Orthopaedics a développé la gamme de produits SteriSpine sur la base d'une technologie brevetée d'instruments stériles à usage unique, dotée du marquage CE et d'une homologation par la <i>Food and Drug Association</i> (commercialisation possible dans l'ensemble de la Communauté Européenne et aux Etats-Unis).</p> <p>La chirurgie du dos s'adresse à des patients souffrant de douleurs chroniques et réfractaires, ou de traumatismes de la colonne vertébrale. L'arthrodèse est la chirurgie de la colonne vertébrale avec implants la plus fréquemment pratiquée. Elle a pour objectif de bloquer une ou plusieurs des articulations intervertébrales de la colonne pour permettre la fusion de plusieurs vertèbres. L'immobilisation est assurée par la pose d'implants (vis, tiges, plaques, cages).</p> <p>L'arthrodèse vertébrale requiert de nombreux instruments utilisés pour la préparation et l'implantation des vis, tiges, plaques et cages. Dans l'état actuel de l'art, ces instruments sont décontaminés, nettoyés puis stérilisés après une chirurgie pour être réutilisés avec le patient suivant.</p> <p>Destinés à l'arthrodèse, les implants des gammes SteriSpine sont combinés avec leur instrumentation à usage unique, ce qui permet de supprimer les processus de nettoyage, de décontamination, et de stérilisation des instruments et présente de multiples bénéfices pour les patients, les hôpitaux et le personnel médical en termes de disponibilité, de sécurité, d'efficacité, de rapidité et de coûts.</p> <p>Safe Orthopaedics est un des pionniers de l'usage unique appliqué à la chirurgie de la colonne vertébrale (kits complets d'implants et d'instrumentation). Le modèle « usage unique » ayant fait ses preuves dans des domaines médicaux tels que la cardiologie, l'odontologie, ou encore l'ophtalmologie, Safe Orthopaedics a relevé l'important défi technologique du passage du réutilisable à l'usage unique dans la chirurgie de la colonne vertébrale, domaine qui nécessite la mise au point de multiples instruments et implants. Afin de faire valoir ce savoir-faire et cette compétence particulière, l'équipe technique de Safe Orthopaedics s'est focalisée sur une des chirurgies rachidiennes les plus complexes : la fusion lombaire. Cette chirurgie peut en effet être réalisée par abord ouvert, mini ouvert (segment en forte croissance) ou percutané.</p> <p>La gamme commercialisée adresse les pathologies traumatiques et dégénératives quel que soit l'abord chirurgical (ouvert, mini-ouvert et percutané).</p> <p>Elle comprend à ce jour trois lignes de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SteriSpine PS ancillaire stérile et à usage unique associé à la vis pédiculaires OAK pour les pathologies traumatiques et à la vis pédiculaire CYPRESS pour les pathologies dégénératives ; - SteriSpine LC ancillaire stérile et à usage unique associé aux cages CEDAR pour les pathologies dégénératives par voie transforaminale (TLIFF) et ELM par voie postérieure (PLIF) ; et - SteriSpine CC ancillaire stérile et à usage unique associé aux cages WALNUT pour les pathologies dégénératives cervicales.
-------------------	--	--

		<p>La gamme de produits est couverte par dix-sept familles de brevets, accordés ou à différents stades d'enregistrement, dans quatre grandes catégories (traçabilité, implants, instruments, association implants et instruments). Le marché mondial des implants rachidiens est estimé à près de 12 milliards de dollars à fin 2014 (y compris certains segments actuellement non couverts par les produits Safe Orthopaedics notamment les produits liés à la déformation) ; ce marché est attendu en croissance de 5,6% par an à horizon 2018. Safe Orthopaedics a établi les fondations lui permettant d'accélérer sa pénétration du marché des implants rachidiens (hors produits liés notamment au segment de la déformation).</p>
<p>B4.a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>La société a annoncé au début de l'exercice 2017 que ses produits avaient été référencés avec succès auprès de l'AP-HP (Assistance Publique – Hôpitaux de Paris), organisation de tutelle des hôpitaux publics à Paris et en Ile de France. Il s'agit là d'une étape importante dans le développement de Safe Orthopaedics sur son marché, avec un retentissement allant bien au-delà du seul marché parisien.</p> <p>La croissance a enregistré une accélération au premier trimestre 2017, avec une croissance ajustée (hors USA) de +36% (+10% de croissance consolidée si les USA sont compris) pour un chiffre d'affaires de 763 K€. Les zones France et reste du Monde font toutes deux preuve de dynamisme : +39% (420 K€) et +33% (343 K€) respectivement.</p>

B.5	Description du groupe et de la place de l'émetteur dans le groupe	<p>Safe Orthopaedics détient une filiale à 100%, Safe Orthopaedics LLC, société américaine, dont le siège social est situé au 3175 Lenox Park Boulevard – Suite 108, Memphis, TN 38115, Etats Unis.</p> <p>Après des premiers résultats mitigés, et compte tenu du potentiel de Safe Orthopaedics sur les marchés européens, le Conseil d'administration de Safe Orthopaedics a décidé, lors de sa séance du 1^{er} mars 2016, de mettre en sommeil l'activité de sa filiale Safe Orthopaedics LLC.</p>																																																																																														
B.6	Principaux actionnaires	<p>A la date du Prospectus, le capital de Safe Orthopaedics s'élève à 1.517.439,50 euros, divisé en 15.174.399 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital de Safe Orthopaedics à la date du Prospectus, sur une base non diluée et sur une base diluée, avant l'émission des Actions Nouvelles.</p> <table border="1" data-bbox="496 651 1533 1621"> <thead> <tr> <th colspan="5" style="background-color: #92d050;">Principaux actionnaires à la date du Prospectus</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="2">Sur une base non diluée</th> <th colspan="2">Sur une base diluée⁽¹⁾</th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pierre Dumouchel</td> <td>250.000</td> <td>1,65%</td> <td>519.788</td> <td>2,49%</td> </tr> <tr> <td>Total dirigeants mandataires sociaux</td> <td>250.000</td> <td>1,65%</td> <td>519.788</td> <td>2,49%</td> </tr> <tr> <td>Total salariés</td> <td>250.000</td> <td>1,65%</td> <td>858.424</td> <td>4,11%</td> </tr> <tr> <td>Total autres fondateurs et consultants</td> <td>1.003.239</td> <td>6,61%</td> <td>1.479.092</td> <td>7,07%</td> </tr> <tr> <td>Titres auto détenus</td> <td>45.382</td> <td>0,30%</td> <td>45.382</td> <td>0,22%</td> </tr> <tr> <td>Kurma Biofonds</td> <td>3.978.767</td> <td>26,22%</td> <td>4.212.685</td> <td>20,15%</td> </tr> <tr> <td>TLP European Investments⁽²⁾</td> <td>2.581.647</td> <td>17,01%</td> <td>2.581.647</td> <td>12,35%</td> </tr> <tr> <td>Fred Goad</td> <td>1.571.744</td> <td>10,36%</td> <td>1.624.376</td> <td>7,77%</td> </tr> <tr> <td>IdInvest⁽³⁾</td> <td>830.434</td> <td>5,47%</td> <td>3.519.754</td> <td>16,83%</td> </tr> <tr> <td>Michael DeMane</td> <td>416.206</td> <td>2,74%</td> <td>601.644</td> <td>2,88%</td> </tr> <tr> <td>Alain Coudray</td> <td>-</td> <td>0,00%</td> <td>362.323</td> <td>1,73%</td> </tr> <tr> <td>Marie-Yvonne Landel</td> <td>-</td> <td>0,00%</td> <td>10.000</td> <td>0,05%</td> </tr> <tr> <td>Yorkville OCABSA</td> <td>-</td> <td>0,00%</td> <td>846.600</td> <td>4,05%</td> </tr> <tr> <td>Total investisseurs</td> <td>9.378.798</td> <td>61,81%</td> <td>13.759.029</td> <td>65,81%</td> </tr> <tr> <td>Flottant</td> <td>4.246.980</td> <td>27,99%</td> <td>4.246.980</td> <td>20,31%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15.174.399</td> <td>100,00%</td> <td>20.908.695</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Sur la base d'un capital totalement dilué, c'est-à-dire en prenant pour hypothèse que l'ensemble des bons de souscription d'actions et bons de souscription de créateurs d'entreprise sont exercés, et que l'ensemble des obligations convertibles émises par la Société sont converties en actions.</p> <p>(2) Sur la base de la déclaration de TLP European Investments lors de son engagement de souscription.</p> <p>(3) Au travers de plusieurs fonds gérés par IdInvest Partners. Sur la base du nombre d'actions mentionnés dans le document de base n°I.15-0003 du 12 janvier 2015 d'introduction en bourse de la Société.</p> <p>A la date du Prospectus, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5% du capital de la Société.</p>	Principaux actionnaires à la date du Prospectus					Actionnaires	Sur une base non diluée		Sur une base diluée ⁽¹⁾		Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Pierre Dumouchel	250.000	1,65%	519.788	2,49%	Total dirigeants mandataires sociaux	250.000	1,65%	519.788	2,49%	Total salariés	250.000	1,65%	858.424	4,11%	Total autres fondateurs et consultants	1.003.239	6,61%	1.479.092	7,07%	Titres auto détenus	45.382	0,30%	45.382	0,22%	Kurma Biofonds	3.978.767	26,22%	4.212.685	20,15%	TLP European Investments ⁽²⁾	2.581.647	17,01%	2.581.647	12,35%	Fred Goad	1.571.744	10,36%	1.624.376	7,77%	IdInvest ⁽³⁾	830.434	5,47%	3.519.754	16,83%	Michael DeMane	416.206	2,74%	601.644	2,88%	Alain Coudray	-	0,00%	362.323	1,73%	Marie-Yvonne Landel	-	0,00%	10.000	0,05%	Yorkville OCABSA	-	0,00%	846.600	4,05%	Total investisseurs	9.378.798	61,81%	13.759.029	65,81%	Flottant	4.246.980	27,99%	4.246.980	20,31%	Total	15.174.399	100,00%	20.908.695	100,00%
Principaux actionnaires à la date du Prospectus																																																																																																
Actionnaires	Sur une base non diluée		Sur une base diluée ⁽¹⁾																																																																																													
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital																																																																																												
Pierre Dumouchel	250.000	1,65%	519.788	2,49%																																																																																												
Total dirigeants mandataires sociaux	250.000	1,65%	519.788	2,49%																																																																																												
Total salariés	250.000	1,65%	858.424	4,11%																																																																																												
Total autres fondateurs et consultants	1.003.239	6,61%	1.479.092	7,07%																																																																																												
Titres auto détenus	45.382	0,30%	45.382	0,22%																																																																																												
Kurma Biofonds	3.978.767	26,22%	4.212.685	20,15%																																																																																												
TLP European Investments ⁽²⁾	2.581.647	17,01%	2.581.647	12,35%																																																																																												
Fred Goad	1.571.744	10,36%	1.624.376	7,77%																																																																																												
IdInvest ⁽³⁾	830.434	5,47%	3.519.754	16,83%																																																																																												
Michael DeMane	416.206	2,74%	601.644	2,88%																																																																																												
Alain Coudray	-	0,00%	362.323	1,73%																																																																																												
Marie-Yvonne Landel	-	0,00%	10.000	0,05%																																																																																												
Yorkville OCABSA	-	0,00%	846.600	4,05%																																																																																												
Total investisseurs	9.378.798	61,81%	13.759.029	65,81%																																																																																												
Flottant	4.246.980	27,99%	4.246.980	20,31%																																																																																												
Total	15.174.399	100,00%	20.908.695	100,00%																																																																																												

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	Les informations financières historiques sélectionnées par Safe Orthopaedics et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016 préparés conformément aux normes IFRS.																																																														
		L'attention des lecteurs est attirée sur les notes en annexe aux comptes de Safe Orthopaedics.																																																														
		Bilan résumé																																																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Actif (en milliers d'euros)</th> <th>31/12/16</th> <th>31/12/15</th> <th>31/12/14</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>289</td> <td>483</td> <td>563</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles</td> <td>660</td> <td>837</td> <td>725</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations financières</td> <td>45</td> <td>44</td> <td>41</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs non courants</td> <td>994</td> <td>1.363</td> <td>1.329</td> </tr> <tr> <td>Stock et encours</td> <td>2.072</td> <td>1.957</td> <td>1.341</td> </tr> <tr> <td>Créances clients et autres comptes rattachés</td> <td>680</td> <td>546</td> <td>613</td> </tr> <tr> <td>Actif d'impôt courant</td> <td>320</td> <td>400</td> <td>309</td> </tr> <tr> <td>Autres actifs courants</td> <td>272</td> <td>271</td> <td>738</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie</td> <td>3.664</td> <td>5.918</td> <td>993</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs courants</td> <td>7.009</td> <td>9.093</td> <td>3.993</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs</td> <td>8.004</td> <td>10.457</td> <td>5.322</td> </tr> </tbody> </table>	Actif (en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15	31/12/14	Immobilisations incorporelles	289	483	563	Immobilisations corporelles	660	837	725	Immobilisations financières	45	44	41	Total des actifs non courants	994	1.363	1.329	Stock et encours	2.072	1.957	1.341	Créances clients et autres comptes rattachés	680	546	613	Actif d'impôt courant	320	400	309	Autres actifs courants	272	271	738	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.664	5.918	993	Total des actifs courants	7.009	9.093	3.993	Total des actifs	8.004	10.457	5.322														
		Actif (en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15	31/12/14																																																											
		Immobilisations incorporelles	289	483	563																																																											
		Immobilisations corporelles	660	837	725																																																											
		Immobilisations financières	45	44	41																																																											
		Total des actifs non courants	994	1.363	1.329																																																											
		Stock et encours	2.072	1.957	1.341																																																											
Créances clients et autres comptes rattachés	680	546	613																																																													
Actif d'impôt courant	320	400	309																																																													
Autres actifs courants	272	271	738																																																													
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.664	5.918	993																																																													
Total des actifs courants	7.009	9.093	3.993																																																													
Total des actifs	8.004	10.457	5.322																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Passif (en milliers d'euros)</th> <th>31/12/16</th> <th>31/12/15</th> <th>31/12/14</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capital social</td> <td>1.454</td> <td>1.374</td> <td>919</td> </tr> <tr> <td>Prime d'émission</td> <td>24.095</td> <td>23.036</td> <td>13.798</td> </tr> <tr> <td>Titres en autocontrôle</td> <td>(80)</td> <td>(105)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Réserves</td> <td>(19.097)</td> <td>(12.647)</td> <td>(7.319)</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>(6.005)</td> <td>(6.566)</td> <td>(4.936)</td> </tr> <tr> <td>Total des capitaux propres</td> <td>367</td> <td>5.092</td> <td>2.462</td> </tr> <tr> <td>Emprunts et dettes financières à long terme</td> <td>5.820</td> <td>3.138</td> <td>737</td> </tr> <tr> <td>Autres passifs non courants</td> <td>105</td> <td>229</td> <td>222</td> </tr> <tr> <td>Total des passifs non courants</td> <td>5.925</td> <td>3.367</td> <td>958</td> </tr> <tr> <td>Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme</td> <td>187</td> <td>289</td> <td>309</td> </tr> <tr> <td>Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés</td> <td>795</td> <td>919</td> <td>1.029</td> </tr> <tr> <td>Autres dettes</td> <td>695</td> <td>726</td> <td>564</td> </tr> <tr> <td>Provisions - courant</td> <td>35</td> <td>63</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total des passifs courants</td> <td>1.712</td> <td>1.998</td> <td>1.902</td> </tr> <tr> <td>Total des passifs</td> <td>8.004</td> <td>10.457</td> <td>5.322</td> </tr> </tbody> </table>	Passif (en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15	31/12/14	Capital social	1.454	1.374	919	Prime d'émission	24.095	23.036	13.798	Titres en autocontrôle	(80)	(105)	0	Réserves	(19.097)	(12.647)	(7.319)	Résultat de l'exercice	(6.005)	(6.566)	(4.936)	Total des capitaux propres	367	5.092	2.462	Emprunts et dettes financières à long terme	5.820	3.138	737	Autres passifs non courants	105	229	222	Total des passifs non courants	5.925	3.367	958	Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	187	289	309	Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	795	919	1.029	Autres dettes	695	726	564	Provisions - courant	35	63	0	Total des passifs courants	1.712	1.998	1.902	Total des passifs	8.004	10.457	5.322
Passif (en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15	31/12/14																																																													
Capital social	1.454	1.374	919																																																													
Prime d'émission	24.095	23.036	13.798																																																													
Titres en autocontrôle	(80)	(105)	0																																																													
Réserves	(19.097)	(12.647)	(7.319)																																																													
Résultat de l'exercice	(6.005)	(6.566)	(4.936)																																																													
Total des capitaux propres	367	5.092	2.462																																																													
Emprunts et dettes financières à long terme	5.820	3.138	737																																																													
Autres passifs non courants	105	229	222																																																													
Total des passifs non courants	5.925	3.367	958																																																													
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	187	289	309																																																													
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	795	919	1.029																																																													
Autres dettes	695	726	564																																																													
Provisions - courant	35	63	0																																																													
Total des passifs courants	1.712	1.998	1.902																																																													
Total des passifs	8.004	10.457	5.322																																																													
Extraits du compte de résultat																																																																

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Exercice clos le		
	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Total produits opérationnels courants	2.385	2.532	2.053
Dont chiffre d'affaires	2.365	2.498	2.053
Total charges opérationnelles nettes	(8.488)	(9.750)	(7.619)
Total résultat opérationnel courant	(6.104)	(7.218)	(5.566)
Résultat net de la période	(6.005)	(6.566)	(4.936)
Résultat net par action (en euros)	(0,41)	(0,45)	(0,64)

Extraits du tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros)	Exercice clos le		
	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Résultat net	(6.005)	(6.566)	(4.936)
Capacité d'autofinancement	(5.504)	(5.635)	(4.168)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(5.796)	(6.501)	(5.054)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(138)	(525)	(790)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3.679	11.944	5.101
Variation de trésorerie	(2.255)	4.926	(734)

A l'exception des évolutions intervenues depuis le 31 mars 2017 relatives à la trésorerie et à l'endettement de Safe Orthopaedics qui sont décrites dans le Prospectus, aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière de Safe Orthopaedics depuis le 31 décembre 2016.

B.8	Informations financières pro forma clés sélectionnées	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.
B.11	Fonds de roulement net	<p>A la date du Prospectus, Safe Orthopaedics ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.</p> <p>La trésorerie disponible du Groupe au 31 mars 2017 (qui s'élève à 2 178 K€) permettra à Safe Orthopaedics de poursuivre ses activités jusqu'à courant septembre 2017.</p>

		<p>Compte tenu des plans de développement de Safe Orthopaedics, et en prenant en compte le retard pris dans la croissance de l'activité commerciale, le montant net supplémentaire de trésorerie permettant de combler l'insuffisance de fonds de roulement et nécessaire à la poursuite des activités de Safe Orthopaedics au cours des 12 prochains mois est estimé à 3300 milliers d'euros.</p> <p>La présente augmentation de capital constitue la solution privilégiée par la Société pour financer la poursuite de ses activités nécessaires à son développement au cours des douze prochains mois suivant la date de visa du Prospectus.</p> <p>En cas de réalisation partielle de l'augmentation de capital à 3.755.663,34 euros, soit 75% de l'augmentation de capital envisagée, la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie durant les douze prochains mois à compter de la date du Prospectus. Il est par ailleurs précisé que cette augmentation de capital fait l'objet d'intentions de souscription à hauteur de 3.773.440,44 euros, soit 75,36% de l'opération, de la part de 11 actionnaires et investisseurs tiers.</p> <p>Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser la présente augmentation de capital, la Société entend poursuivre sa recherche de solutions de financements, qui pourraient être l'émission d'obligations ou le recours à des tirages sur la ligne d'OCABSA Yorkville ou sur le programme Pacéo (actuellement suspendu).</p>
--	--	--

Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	<p>Les actions nouvelles dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris est demandée sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de Safe Orthopaedics.</p> <p>Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par Safe Orthopaedics à compter de cette date.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN des actions existantes : FR0012452746 - Mnémonique : SAFOR - Compartiment : C - Secteur d'activité : Equipements médicaux - Classification sectorielle ICB : 4535 – Equipements médicaux - Lieu de cotation : marché réglementé d'Euronext Paris (« Euronext Paris »)
C.2	Devise d'émission des OCA	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>Les titres de Safe Orthopaedics dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7.587.199 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, à libérer intégralement lors de la souscription (ci-après les « Actions Nouvelles ») - En fonction de l'importance de la demande, le conseil d'administration pourra décider d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles à émettre dans la limite de 15%, soit à hauteur d'un maximum de 1.138.079 Actions Nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, susceptibles d'être émises en cas d'exercice de la clause d'extension. La mise en œuvre de la clause d'extension est exclusivement destinée à satisfaire des ordres à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis.
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit au dividende ; - Droit de vote (étant précisé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est

		<p>attribué à toutes les actions entièrement libérées (quelle que soit leur catégorie) pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit d'information des actionnaires ; - Droit préférentiel de souscription des titres de même catégorie ; et - Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Il est précisé que les Actions Nouvelles ne donneront pas le droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 juin 2017.</p>
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 4 juillet 2017, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.</p> <p>Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Safe Orthopaedics n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.</p> <p>La priorité étant le financement de la croissance et du développement de Safe Orthopaedics, il n'est pas proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2017 de distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2016.</p>

Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants, développés dans le chapitre 4 du Document de Référence.</p> <p>L'attention des investisseurs est tout particulièrement attirée sur les risques stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques relatifs aux marchés sur lesquels intervient Safe Orthopaedics, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les risques relatifs à l'existence de technologies alternatives et l'apparition de nouvelles technologies concurrentes :</i> <p>Les produits développés par Safe Orthopaedics se positionnent sur le marché de la chirurgie du rachis pour lequel il existe déjà des solutions alternatives dont l'utilisation est très largement répandue auprès des chirurgiens et du personnel médical. Safe Orthopaedics ne peut garantir qu'aucune autre technologie applicable à la chirurgie du rachis ne soit développée et lancée sur le marché, et donc que la technologie intégrée aux produits de Safe Orthopaedics s'imposera comme la référence pour les implants vertébraux et les instruments nécessaires à leur implantation chez le patient ;</p> ▪ <i>les risques relatifs à la taille très significative des concurrents de Safe Orthopaedics :</i> - les risques liés à l'activité de Safe Orthopaedics, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les risques liés au déploiement commercial de Safe Orthopaedics :</i> <p>Safe Orthopaedics anticipe que les professionnels de santé n'utiliseront couramment ses produits que lorsqu'ils auront acquis la conviction, grâce à l'expérience des leaders d'opinion, que ses produits offrent des avantages ou</p>
------------	--	---

		<p>constituent une alternative et/ou un complément pertinent aux équipements déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation. Sans l'adhésion des professionnels de santé, le rythme de déploiement à grande échelle des produits développés par Safe Orthopaedics pourrait se trouver plus ou moins fortement ralenti, ce qui serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur Safe Orthopaedics, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. Par ailleurs, la Société utilise des distributeurs sur de nombreux territoires, et dans une moindre mesure des agents commerciaux. Les législations française et européenne et de nombreuses législations nationales accordent des statuts et protections particulières aux distributeurs et aux agents commerciaux. En cas de rupture ou de non-reconduction de contrat, la Société pourrait être exposée au versement d'indemnités de fin de contrat, et en cas de rupture anticipée d'indemnités de rupture anticipée. En cas de désaccord concernant le montant des indemnités, des litiges et le cas échéant des actions en justice pourraient survenir. Par ailleurs la capacité de la Société à poursuivre sa commercialisation sur un territoire faisant l'objet d'un contrat se trouverait affectée en cas d'un tel litige ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les risques liés au processus de fabrication des produits de Safe Orthopaedics :</i> <p>Safe Orthopaedics est dépendant de tiers pour son approvisionnement en certains matériaux nécessaires à la fabrication de ses produits et ne dispose pas encore de double source d'approvisionnement pour la fourniture de ses matières premières. Si Safe Orthopaedics rencontrait des difficultés dans l'approvisionnement de ces matériaux, ou n'était pas en mesure de maintenir ses accords d'approvisionnement en vigueur ou de nouer de nouveaux accords dans le futur, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient en être significativement affectés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés à l'organisation de Safe Orthopaedics, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés :</i> <p>L'incapacité de Safe Orthopaedics à attirer et retenir certains collaborateurs clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les risques liés à la gestion de la croissance interne de Safe Orthopaedics ;</i> <p>Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.</p> <p>En particulier, le Groupe a l'intention de renforcer sa force de vente directe pour commercialiser ses produits en France, en Suisse (pilote depuis la France) et en Allemagne, et d'apporter un support à son réseau de distributeurs.</p> <p>Le Groupe a également l'intention de renforcer son département « Global Marketing and Sales », afin d'accompagner plus efficacement ses commerciaux et ses distributeurs.</p> <p>L'incapacité du Groupe à gérer sa croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques juridiques et financiers, notamment ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par Safe Orthopaedics et à son évolution possible :</i>
--	--	---

		<p>Les produits de Safe Orthopaedics font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution qui régit leur commercialisation. Ces contraintes réglementaires impactent fortement l'ensemble des activités du Groupe, développement, contrôle, fabrication et vente des produits.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les risques liés aux autorisations déjà obtenues ou aux processus en cours ;</i> <ul style="list-style-type: none"> - La commercialisation des produits du Groupe en Europe nécessite l'obtention du marquage CE <p>Si les produits actuels ont déjà obtenu le marquage CE, les produits en cours de développement seront soumis à cette même réglementation et leur mise sur le marché pourrait être retardée par la non obtention dans les délais des certificats permettant le marquage CE. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.</p> <p>Les demandes de renouvellement des certificats relatifs au marquage CE imposent entre autres le maintien de la conformité du système qualité, la prise en compte des évolutions réglementaires, la mise à jour de la gestion des risques et la conformité aux exigences essentielles des directives européennes applicables, ainsi que des dispositions nationales de transposition de ces directives.</p> <p>Si le Groupe ne parvenait pas à obtenir le renouvellement des certificats nécessaires pour le marquage CE de ses produits existants dans les délais requis, la commercialisation de ses produits serait interrompue dans l'attente de l'obtention de ces certifications.</p> <p>Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commercialisation des produits du Groupe aux Etats-Unis nécessite l'autorisation préalable de la FDA <p>Le marché américain est régi par la réglementation fédérale Titre 21 du « U.S. Code of Federal Regulation » (« CFR ») qui encadre la mise sur le marché des dispositifs médicaux en imposant des exigences pré et post mise sur le marché dont l'organe de contrôle est la FDA.</p> <p>La commercialisation de dispositifs médicaux fabriqués par le Groupe sur le marché américain est actuellement soumise à une procédure de notification à la FDA, intitulée autorisation 510(k) avant leur mise sur le marché en vertu de la sous-section E de la section 807 du Titre 21 du CFR.</p> <p>Ces dispositifs médicaux sont également soumis à l'enregistrement de l'établissement produisant du matériel médical en vertu des sous-sections B, C et D de la section 807 du Titre 21 du CFR et aux exigences relatives au système qualité établies par la section 807 du Titre 21 du CFR. La FDA délivre une autorisation 510(k) s'il est démontré dans la demande d'autorisation que le dispositif médical est substantiellement équivalent à un ou plusieurs dispositifs médicaux déjà approuvés sur le marché américain, i.e. que le dispositif médical objet de la demande d'autorisation est a minima aussi sûr et efficace que le(s) produit(s) précédemment autorisé(s).</p>
--	--	--

		<p>Les informations relatives au fabricant, à l'importateur initial et au dispositif médical apparaissent sur les bases de données informatiques de la FDA relatives aux listes de dispositifs médicaux autorisés et d'enregistrement d'établissement produisant du matériel médical.</p> <p>Les produits de la gamme SteriSpine PS ont été autorisés sous les numéros K112453, K12199, K130362 et K140802 et le produit SteriSpine LC a été autorisé sous les numéros K122021 et K133893.</p> <p>Bien que le Groupe ne commercialise plus ses produits aux Etats-Unis à ce jour, le Groupe continue de procéder à l'enregistrement de ses produits aux Etats-Unis lorsque ceci est possible, et ce afin d'accélérer une entrée éventuelle des produits sur le territoire américain, que ce soit dans un contexte de distribution, de commercialisation directe, de partenariat ou d'alliance stratégique.</p> <p>Si les autorisations de la FDA relatives aux produits existants du Groupe étaient valablement remises en cause, cela entraînerait leur retrait et le Groupe ne pourrait alors plus commercialiser les produits concernés sur le marché américain tant qu'il n'aurait pas obtenu une nouvelle autorisation. Si les éventuelles demandes d'autorisations relatives à de nouveaux produits ou des produits modifiés du Groupe devaient être rejetées par la FDA, le Groupe ne pourrait pas commercialiser ses produits sur le marché américain tant que de nouvelles demandes d'autorisation n'auraient pas été approuvées. Dans chacun de ces cas, la FDA pourrait procéder à d'autres types d'examen plus longs, plus complexes et plus coûteux, qui pourraient nécessiter la communication de données cliniques (humaines). De telles situations, si elles se produisaient, seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des démarches spécifiques peuvent être nécessaires afin de commercialiser les produits du Groupe dans d'autres pays <p>La mise sur le marché des produits médicaux dans d'autres pays nécessite des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires (notamment, en Russie, en Chine, au Japon et au Brésil).</p> <p>Le Groupe a déjà obtenu des autorisations de commercialisation de ses produits existants dans certains pays hors Union Européenne et Etats-Unis, notamment en Suisse et a déposé des demandes de commercialisation, actuellement en cours d'instruction, dans d'autres pays, notamment en Russie.</p> <p>L'incapacité pour le Groupe d'obtenir ou de maintenir pour ses produits les autorisations nécessaires pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux :</i> <p>Les conditions de détermination du prix et du taux de remboursement des produits médicaux commercialisés par Safe Orthopaedics constituent un facteur clé de son succès commercial ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>les risques liés au crédit d'impôt recherche</i> <p>Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.</p>
--	--	---

		<p>Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé par le Groupe s'est élevée à 285 K€, et à 369 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015.</p> <p>Le Groupe ne peut exclure que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Une telle situation pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>le risque de dilution</i> <p>Compte tenu de l'activité de la Société et de ses besoins de financement, il est probable qu'elle aura de nouveau besoin à l'avenir de lever des fonds.</p> <p>En conséquence, il convient de noter que toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>le risque de liquidité</i> <p>Le Groupe pourra avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.</p> <p>Historiquement, le Groupe a financé sa croissance par l'obtention d'avances remboursables de la part d'Oséo et de la Coface pour un montant de près de 1,2 M€ à fin décembre 2016, par voie d'augmentations de capital et par émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de bons de souscription d'obligations convertibles en actions (entièrement souscrites et converties) ; • d'obligations convertibles en actions mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires ; • de bons de souscription d'actions. <p>Le Groupe a réalisé d'importants efforts de recherche et de développement depuis le début de son activité ainsi qu'en matière de ventes et marketing, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels consolidés négatifs jusqu'à ce jour. La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles Groupe s'est élevée respectivement à (7 026 K€) et (5934K€) et pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016.</p> <p>La trésorerie disponible du Groupe au 31 mars 2017 (qui s'élève à 2 178 K euros) permettra à Safe Orthopaedics de poursuivre ses activités jusqu'à courant septembre 2017.</p> <p>Compte tenu des plans de développement de Safe Orthopaedics, et en prenant en compte le retard pris dans la croissance de l'activité commerciale, le montant net supplémentaire de trésorerie permettant de combler l'insuffisance de fonds de roulement et nécessaire à la poursuite des activités de Safe Orthopaedics au cours des 12 prochains mois est estimé à 3300 milliers d'euros.</p> <p>Pour financer la poursuite de ses activités nécessaires à son développement au cours des douze prochains mois, la Société a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant global de 5.007.551,34 euros prime incluse. Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser cette augmentation de capital, la Société entend poursuivre sa recherche de solutions de financements, qui pourraient être l'émission d'obligations ou le recours à des tirages sur la ligne d'OCABSA Yorkville ou sur le programme Pacéo (actuellement suspendu).</p>
--	--	--

	<p>Par ailleurs, il est à noter que le niveau des besoins de financement du Groupe et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui font l'objet d'une attention particulière du Groupe mais qui peuvent échapper à son contrôle tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des coûts et du cadencement des programmes de recherche et de développement ; • des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ; • des coûts et des délais pour l'obtention des autorisations réglementaires, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ; • des coûts pour répondre aux développements technologiques et des marchés et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ; et • de l'accroissement du rythme de déploiement commercial. <p>D'une manière générale, il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherches ; • obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient le contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; • accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers ; • conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins favorables pour lui que ceux qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent ; ou • limiter sa production ou son développement sur de nouveaux marchés. <p>De plus, dans la mesure où le Groupe leverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour le Groupe et les actionnaires de la Société.</p> <p>La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques de liquidité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du contrat conclu avec le fonds Yorkville, tout événement suivant, s'il n'est pas résolu dans les 10 jours de sa survenance, est constitutif d'un :</p> <ul style="list-style-type: none"> • défaut de paiement par Safe Orthopaedics du principal dû au titre des OCA à sa date d'exigibilité ; • non-respect ou inexécution par Safe Orthopaedics de tout engagement qu'elle a pris au titre des OCA ; • défaut de paiement par Safe Orthopaedics du prix d'acquisition des OCA et des BSA qu'elle est tenue d'acquiescer en conséquence de son éventuelle incapacité d'émettre les actions devant être émises sur conversion des OCA et sur exercice des BSA ; • retrait de la cote sur Euronext Paris des actions de Safe Orthopaedics ou suspension de leur cotation (à l'exception de toute suspension temporaire à la demande de Safe Orthopaedics inférieure à cinq jours de bourse) ; • inexactitude ou tromperie matérielle des déclarations et garanties données par Safe Orthopaedics • défaut de paiement, autrement que de bonne foi, de toute dette financière ou garantie de dette financière de Safe Orthopaedics ou non-respect ou
--	--

		<p>inexécution par Safe Orthopaedics de tout engagement qu'elle aurait pris au titre de ces dettes ou garanties, non contestées de bonne foi, qui entrainerait leur exigibilité anticipée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • suspension ou arrêt volontaire par Safe Orthopaedics de tout ou partie de ses activités significatives, cession de tout ou partie de ses actifs significatifs, ouverture d'une procédure collective ou similaire à l'encontre de Safe Orthopaedics ; • condamnation au paiement par Safe Orthopaedics d'une somme supérieure à 250.000 euros, non susceptible d'appel ; • annonce publique d'un changement de contrôle de Safe Orthopaedics au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; et • non-respect par Safe Orthopaedics, ses filiales, mandataires sociaux, agents, employés ou conseils professionnels de toute loi relative à la corruption, à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à des sanctions internationales.
D.3	Principaux risques propres aux Actions Nouvelles	<p>Les principaux facteurs de risques liés aux Actions Nouvelles figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; - les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ; - le prix de marché des Actions Nouvelles pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; - la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ; - en cas d'exercice de la clause d'extension, les actionnaires qui n'auraient pas souscrit à titre réductible verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ; - des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix du marché de l'action de la Société ou la valeur du droit préférentiel de souscription ; - en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; et - l'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. En conséquence, elle pourrait ne pas être réalisée si le montant des souscriptions reçues représentait moins des ¾ de l'émission décidée. Il est précisé toutefois que les engagements de souscription dans le cadre de l'émission représentent un montant de 3.773.440,44 euros, soit 75,36 % de l'émission.
Section E – Offre		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>A titre indicatif, le produit brut, le produit net et l'estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital seraient les suivantes :</p> <p>Produit brut de l'augmentation de capital : 5.007.551,34 € pouvant être porté à 5.758.683,48 € en cas d'exercice intégral par la Société de la clause d'extension Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : 293K euros Produit net estimé de l'augmentation de capital : 4.714.551,34 euros pouvant être porté à 5.465.683,48 euros en cas d'exercice intégral par la Société de la clause d'extension.</p>
E.2a	Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission	<p>L'émission par Safe Orthopaedics des Actions Nouvelles est destinée à fournir à Safe Orthopaedics des moyens supplémentaires principalement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son développement commercial en France et à l'international (70%) : <ul style="list-style-type: none"> o accélérer le développement en France (notamment en recrutant de

		<p>nouveaux commerciaux) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ répliquer le succès français en Allemagne (notamment mise en place d'un certains nombres de centre de référence et recrutement d'une force de vente directe); ○ étendre le réseau de distribution dans les pays émergents ; et ○ poursuivre une stratégie par segment (avec notamment un focus sur la traumatologie et sur les approches chirurgicales mini invasives). <p>- poursuivre ses efforts de recherche et développement (15%) ;</p> <p>- financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement lié à la croissance de l'activité (15%).</p> <p>En cas de réalisation à 75% de l'augmentation de capital, les proportions d'allocation des fonds mentionnées ci-dessus resteront inchangées. Les montants alloués par objectifs seront simplement diminués proportionnellement au montant levé (le développement commercial sera notamment moins important).</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Les modalités et conditions de l'offre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'Actions Nouvelles à émettre : <p>Emission de 7.587.199 Actions Nouvelles, pouvant être portée à 8.725.278 Actions Nouvelles en cas d'exercice de la clause d'extension.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix de souscription : <p>0,66 euros par Action Nouvelle (0,10 euros de valeur nominale et 0,56 euros de prime d'émission)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jouissance des Actions Nouvelles <p>Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par Safe Orthopaedics à compter de cette date.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit préférentiel de souscription : <p>La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 7 juin 2017 qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 8 juin 2017 ; - ; et - aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire, à compter du 12 juin 2017 et jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit le 23 juin 2017 inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre irréductible, par exercice de leurs droits préférentiels de souscription, à raison de 1 Action Nouvelle de 0,10 euros de valeur nominale chacune pour 2 actions existantes possédées (2 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 1 Action Nouvelle au prix de 0,66 euros par action), sans qu'il soit tenu compte des fractions ; et/ou - à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

- **Détachement et cotation des droits préférentiels de souscription**

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 8 juin 2017 et négociables sur Euronext Paris du 8 juin 2017 jusqu'à la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu'au 21 juin 2017 inclus à l'issue de la séance de bourse, sous le code ISIN FR0013260817. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 8 juin 2017.

Les droits préférentiels détachés des actions auto-détenues de la Société à la date du Prospectus seront mis en vente sur le marché avant la fin de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce.

- **Valeur théorique du droit préférentiel de souscription**

0,147 (sur la base du cours de clôture de l'action Safe Orthopaedics le 31 mai 2017 soit 1.10 €. Le prix de souscription des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 30,80% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

- **Suspension de la faculté d'exercice des BSA et BSPCE et de conversion des OCA**

La faculté d'exercice des BSA et des BSPCE dont la période d'exercice est en cours, ainsi que la faculté de conversion des OCA, ont été suspendues à compter du 31 mai 2017 et jusqu'au plus tard au 30 août 2017 à 23H59 inclus, conformément aux dispositions légales et réglementaires. Cette suspension a fait l'objet de la publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) le 24 mai 2017, conformément à l'article R.225-133 du Code de commerce. La reprise de la faculté d'exercice et de conversion des BSA, des BSPCE et des OCA sera fixée par le Directeur général à l'intérieur de la période susvisée de trois mois et fera l'objet d'une nouvelle publication au BALO.

- **Ajustement des droits des titulaires de BSPCE et porteurs de BSA et OCA**

Les droits des titulaires de BSPCE et des porteurs de BSA et d'OCA qui n'auraient pas exercé leurs droits au plus tard le 30 mai 2017 à 23H59 inclus seront respectivement préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations de leurs contrats d'émission ou plans respectifs.

- **Engagements et intentions de souscription**

A la date du visa sur le Prospectus, la Société a connaissance des engagements de souscription mentionnés ci-après.

▪ **Intentions de souscription des actionnaires ou des membres de ses organes d'administration ou de direction**

- Kurma Partners, actionnaire de la Société qui détient à ce jour 3.978.767 actions (représentant 26,22 % du capital), a fait part de son engagement de souscrire en numéraire à la présente émission par exercice à titre irréductible de 2.672.726 DPS donnant droit à la souscription de 1.336.363 Actions Nouvelles soit **881.999,58 €** représentant 17,61 % du montant de l'émission totale ;
- TLP European Investments, actionnaire de la Société qui détient à ce jour 2.581.647 actions (représentant 17,01% du capital), a fait part de son engagement de souscrire en numéraire à la présente émission par exercice de la totalité des DPS qu'il détient (représentant 2.581.647 DPS) donnant droit à la souscription de 1.290.823 Actions Nouvelles soit **851.943,18 €** représentant 17,01 % du montant de l'émission totale.
- Monsieur Michael DeMane, actionnaire de la Société qui détient à ce jour 416.206 actions (représentant 2,74 % du capital), a fait part de son engagement de souscrire en numéraire à la présente émission par exercice à titre irréductible de 303.030 DPS donnant droit à la souscription de 151.515 Actions Nouvelles soit **99.999,90 €** représentant 2,00 % du montant de l'émission totale ;

- IdInvest, actionnaire de la Société qui détient à ce jour 830.434 actions (représentant 5,47 % du capital), a fait part de son engagement de souscrire en numéraire à la présente émission par exercice de la totalité des DPS qu'il détient (représentant 830.434 DPS) donnant droit à la souscription de 415.217 Actions Nouvelles à titre irréductible soit 274.043,22 € représentant 5,47 % du montant de l'émission totale ; IdInvest s'est également engagé à souscrire en numéraire à la présente émission à titre réductible pour 921.146 Actions Nouvelles soit 607.956,36 € représentant 12,14 % du montant de l'émission totale. L'engagement maximum d'IdInvest porte ainsi sur 1.336.363 Actions Nouvelles, soit **881.999,58 €** représentant 17,61 % du montant de l'émission totale ;
- La société DomIn'Vest SAS, holding patrimonial de Monsieur Dominique Petit, qui ne détient à ce jour aucune action de la Société, a fait part de son engagement de souscrire en numéraire à la présente émission pour un montant irrévocable de 17.500 euros par exercice à titre irréductible de DPS acquis sur le marché et, le cas échéant, réductible donnant droit à la souscription de 26.515 Actions Nouvelles soit **17.499,90 €** représentant 0,35 % du montant de l'émission totale ;
- Monsieur Pierre Dumouchel, actionnaire de la Société qui détient à ce jour 250.000 actions (représentant 1,65 % du capital), a fait part de son engagement de souscrire en numéraire à la présente émission par exercice à titre irréductible de 45.454 DPS donnant droit à la souscription de 22.727 Actions Nouvelles soit **14.999,82 €** représentant 0,30 % du montant de l'émission totale ;
- Monsieur Alain Coudray, président du conseil d'administration de la Société qui ne détient à ce jour aucune action de la Société, a fait part de son engagement de souscrire en numéraire à la présente émission pour un montant irrévocable de 15.000 euros par exercice à titre irréductible de DPS acquis sur le marché et, le cas échéant, réductible donnant droit à la souscription de 22.727 Actions Nouvelles soit **14.999,82 €** représentant 0,30 % du montant de l'émission totale.

La somme des engagements de souscription des principaux actionnaires s'élève à **2.763.441,78 €** soit **4.187.033 Actions Nouvelles** représentant **55,19 % de l'émission.**

▪ **Intentions de souscription d'investisseurs tiers**

Nom	Total
RMA Asset Management	299 999,70 €
Turgot AM	74 999,76 €
Financière Arbevel	249 999,42 €
Sigma Gestion	384 999,78 €
Total	1 009 998,66 €
% par rapport au montant total de l'Emission	20,17%

L'ensemble de ces engagements correspond à des souscriptions en numéraire.

Résumé des engagements de souscription

La somme des engagements de souscription des principaux actionnaires et des investisseurs tiers s'élève à **3.773.440,44€** représentant **75,36%** de l'émission.

	A titre irréductible		A titre réductible		Souscriptions totales (irréductibles et réductibles)	
	Nbre d'actions souscrites	Montant	Nbre d'actions souscrites	Montant	Nbre d'actions souscrites	Montant
Kurma	1 336 363	881 999,58 €	0	-	1 336 363	881 999,58 €
ID Invest	415 217	274 043,22 €	921 146	607 956,36 €	1 336 363	881 999,58 €
TLP European Investments	1 290 823	851 943,18 €	0	-	1 290 823	851 943,18 €
Michael DeMane	151 515	99 999,90 €	0	-	151 515	99 999,90 €
Pierre Dumouchel	22 727	14 999,82 €	0	-	22 727	14 999,82 €
Alain Coudray	22 727	14 999,82 €	0	-	22 727	14 999,82 €
DomIn'Vest SAS	26 515	17 499,90 €	0	-	26 515	17 499,90 €
Actionnaires historiques/ Direction/ Administration	3 265 887	2 155 485,42 €	921 146	607 956,36 €	4 187 033	2 763 441,78 €
Turgot AM	0	-	113 636	74 999,76 €	113 636	74 999,76 €
Rma AM	0	-	454 545	299 999,70 €	454 545	299 999,70 €
Arbevel	0	-	378 787	249 999,42 €	378 787	249 999,42 €
Sigma	0	-	583 333	384 999,78 €	583 333	384 999,78 €
Investisseurs tiers	0	-	1 530 301	1 009 998,66 €	1 530 301	1 009 998,66 €
TOTAL	3 265 887	2 155 485,42 €	2 451 447	1 617 955,02 €	5 717 334	3 773 440,44 €

La Société n'a pas connaissance d'engagements d'autres actionnaires ou tiers quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

Ces investisseurs tiers sont susceptibles de ne pas être en mesure de réaliser la totalité de leurs engagements si l'ensemble des actionnaires exercent leurs droits préférentiels de souscription.

Ils devront faire leur affaire de l'acquisition de droits préférentiels de souscription pour assurer ces engagements de souscription.

Kurma Partners a d'ores et déjà fait savoir qu'il est disposé à céder à des investisseurs tiers, ses droits préférentiels de souscription non exercés au cours d'admission aux négociations pour faciliter l'entrée de nouveaux actionnaires.

En dernier ressort, si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Directeur Générale, agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration aura la possibilité de leur allouer des titres non souscrits conformément aux dispositions de l'article L225-134 du code de commerce.

A la date du Prospectus, la Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

Clause d'extension

L'émission pourra, selon décision du Directeur Général agissant sur subdélégation du conseil d'administration, être portée à un nombre maximum de 8.725.278 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension par l'émission de 1.138.079 Actions Nouvelles complémentaires. Le montant total de l'émission serait alors de

5.758.683,48 euros correspondant au produit du nombre d'Actions Nouvelles émises, soit 8.725.278 Actions Nouvelles, multiplié par le prix de souscription d'une Action Nouvelle, soit 0,66 euros.

Garantie

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Il est toutefois à noter que l'augmentation de capital fait l'objet d'engagements de souscription portant sur 75,36 % du montant de l'émission.

La Société conclura un contrat de direction et de placement avec GFI agissant en qualité de Chef de File et Teneur de Livre.

Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du Prospectus, la vente des actions et/ou des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 12 juin 2017 et le 23 juin 2017 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 23 juin 2017 à la clôture de la séance de bourse.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant de droits préférentiels de souscription, pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de droits préférentiels de souscription nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles, la Société ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur Euronext Paris pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 23 juin inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 23 juin inclus auprès de Caceis Corporate Trust (14 rue Rouget de Lisle – 92130 Issy-les-Moulineaux) mandaté par Safe Orthopaedics, pour les actions conservées sous la forme nominative pure .

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de Caceis Corporate Trust qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Chef de file, teneur de livre

GFI Securities Limited, 40-42 rue de la Boétie, Paris 75008, France

		Calendrier indicatif																														
		<table border="1"> <tr> <td>24 mai</td> <td>Publication au BALO de l'avis de suspension de l'exercice des BSPCE et BSA et de la conversion des OCA</td> </tr> <tr> <td>31 mai</td> <td>Début du délai de suspension de l'exercice des BSPCE et des BSA et de la conversion des OCA</td> </tr> <tr> <td>1^{er} juin</td> <td>Décision du Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, de procéder à une augmentation de capital dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale</td> </tr> <tr> <td>2 juin</td> <td>Visa de l'AMF sur le Prospectus</td> </tr> <tr> <td>6 juin</td> <td>Diffusion d'un communiqué : - annonçant l'obtention du visa sur le Prospectus et les modalités de mise à disposition du Prospectus - décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital Diffusion par Euronext de l'avis d'émission</td> </tr> <tr> <td>7 juin</td> <td>Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.</td> </tr> <tr> <td>8 juin</td> <td>Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché Euronext Paris</td> </tr> <tr> <td>9 juin</td> <td>Publication au BALO de l'avis d'information aux titulaires de BSPCE et aux porteurs de BSA et d'OCA</td> </tr> <tr> <td>12 juin</td> <td>Ouverture de la période de souscription</td> </tr> <tr> <td>21 juin</td> <td>Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</td> </tr> <tr> <td>23 juin</td> <td>Clôture de la période de souscription</td> </tr> <tr> <td>28 juin à 00H00</td> <td><i>Record date</i> de l'assemblée générale des actionnaires</td> </tr> <tr> <td>30 juin</td> <td>Centralisation des souscriptions Date d'exercice éventuel de la clause d'extension par la Société Diffusion d'un communiqué de la Société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible Émission des Actions Nouvelles</td> </tr> <tr> <td>30 juin</td> <td>Assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice 2016</td> </tr> <tr> <td>4 juillet</td> <td>Règlement-Livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris</td> </tr> </table>	24 mai	Publication au BALO de l'avis de suspension de l'exercice des BSPCE et BSA et de la conversion des OCA	31 mai	Début du délai de suspension de l'exercice des BSPCE et des BSA et de la conversion des OCA	1 ^{er} juin	Décision du Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, de procéder à une augmentation de capital dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale	2 juin	Visa de l'AMF sur le Prospectus	6 juin	Diffusion d'un communiqué : - annonçant l'obtention du visa sur le Prospectus et les modalités de mise à disposition du Prospectus - décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital Diffusion par Euronext de l'avis d'émission	7 juin	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.	8 juin	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché Euronext Paris	9 juin	Publication au BALO de l'avis d'information aux titulaires de BSPCE et aux porteurs de BSA et d'OCA	12 juin	Ouverture de la période de souscription	21 juin	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.	23 juin	Clôture de la période de souscription	28 juin à 00H00	<i>Record date</i> de l'assemblée générale des actionnaires	30 juin	Centralisation des souscriptions Date d'exercice éventuel de la clause d'extension par la Société Diffusion d'un communiqué de la Société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible Émission des Actions Nouvelles	30 juin	Assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice 2016	4 juillet	Règlement-Livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris
24 mai	Publication au BALO de l'avis de suspension de l'exercice des BSPCE et BSA et de la conversion des OCA																															
31 mai	Début du délai de suspension de l'exercice des BSPCE et des BSA et de la conversion des OCA																															
1 ^{er} juin	Décision du Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, de procéder à une augmentation de capital dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale																															
2 juin	Visa de l'AMF sur le Prospectus																															
6 juin	Diffusion d'un communiqué : - annonçant l'obtention du visa sur le Prospectus et les modalités de mise à disposition du Prospectus - décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital Diffusion par Euronext de l'avis d'émission																															
7 juin	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.																															
8 juin	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché Euronext Paris																															
9 juin	Publication au BALO de l'avis d'information aux titulaires de BSPCE et aux porteurs de BSA et d'OCA																															
12 juin	Ouverture de la période de souscription																															
21 juin	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.																															
23 juin	Clôture de la période de souscription																															
28 juin à 00H00	<i>Record date</i> de l'assemblée générale des actionnaires																															
30 juin	Centralisation des souscriptions Date d'exercice éventuel de la clause d'extension par la Société Diffusion d'un communiqué de la Société annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible Émission des Actions Nouvelles																															
30 juin	Assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice 2016																															
4 juillet	Règlement-Livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris																															
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	<p>GFI, Chef de File et Teneur de Livre de l'émission, et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou au Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Les intentions de souscription des membres du Conseil d'administration de la Société, ou des actionnaires de la Société représentés à celui-ci, sont décrites ci-dessus.</p>																														

E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Conventions de blocage	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions</p> <p>En application de l'article L.225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société seront cédés sur le marché avant la fin de la période de négociation des droits préférentiels de souscription dans les conditions de l'article L.225-210 du Code de commerce.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société</p> <p>De la date du visa de l'AMF sur le Prospectus et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement livraison de l'augmentation de capital la Société s'est engagée envers le Chef de File et Teneur de Livre, notamment, à ne pas procéder à une quelconque émission, offre, cession ou promesse de cession, ni à disposer d'une quelconque autre manière d'actions de la Société ou d'autres titres donnant droit ou pouvant donner droit immédiatement ou à terme, à une quotité de son capital, ni à conclure aucune opération ayant un effet économique équivalent.</p> <p>Cet engagement est consenti sous réserve des exclusions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute opération effectuée dans le cadre du programme de rachat d'actions conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux règles de marché applicables ; - Les titres susceptibles d'être émis, offerts ou cédés (tels que notamment les bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises, les bons de souscription d'actions, les attributions gratuites d'actions) aux salariés, mandataires sociaux ou consultants de la Société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans à venir autorisés à la date des présentes ou qui seront autorisés par l'assemblée générale de la Société. <p>Engagement de conservation d'actionnaires existants et d'investisseurs tiers</p> <p>Néant</p>																	
E.6	Montant et pourcentage de dilution	<p>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action au 31 décembre 2016 serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="539 1464 1445 1975"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Quote-part des capitaux propres consolidés par action au 31/12/2016</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée (1)</th> <th>Base diluée (2)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles</td> <td>0,025 €</td> <td>0,612 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 7.587.199 Actions Nouvelles (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)</td> <td>0,243 €</td> <td>0,625 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 8.725.278 Actions Nouvelles (réalisation de l'augmentation de capital à 100%) et utilisation intégrale de la clause d'extension</td> <td>0,264 €</td> <td>0,626 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des Actions Nouvelles en cas de limitation du montant de l'émission à 75%</td> <td>0,204</td> <td>0,622</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2016 après déduction du nombre d'actions auto-détenues, soit 14.493.993 actions.</p> <p>(2) Sur la base d'un capital totalement dilué, c'est-à-dire en prenant pour hypothèse que l'ensemble des BSA et BSPCE sont exercés et que l'ensemble des OCA sont converties</p>		Quote-part des capitaux propres consolidés par action au 31/12/2016		Base non diluée (1)	Base diluée (2)	Avant émission des Actions Nouvelles	0,025 €	0,612 €	Après émission de 7.587.199 Actions Nouvelles (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	0,243 €	0,625 €	Après émission de 8.725.278 Actions Nouvelles (réalisation de l'augmentation de capital à 100%) et utilisation intégrale de la clause d'extension	0,264 €	0,626 €	Après émission des Actions Nouvelles en cas de limitation du montant de l'émission à 75%	0,204	0,622
	Quote-part des capitaux propres consolidés par action au 31/12/2016																		
	Base non diluée (1)	Base diluée (2)																	
Avant émission des Actions Nouvelles	0,025 €	0,612 €																	
Après émission de 7.587.199 Actions Nouvelles (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	0,243 €	0,625 €																	
Après émission de 8.725.278 Actions Nouvelles (réalisation de l'augmentation de capital à 100%) et utilisation intégrale de la clause d'extension	0,264 €	0,626 €																	
Après émission des Actions Nouvelles en cas de limitation du montant de l'émission à 75%	0,204	0,622																	

en actions, soit un nombre d'actions potentiel au 31 décembre 2016 de 20.753.313 actions (sans tenir compte de l'ajustement des droits des titulaires de BSA, BSPCE et OCA qui pourraient résulter de l'émission des Actions Nouvelles). Le calcul de l'augmentation potentielle de capitaux propres résultant de la conversion des OCA non encore converties au 31 décembre 2016 est réalisé sur la base du nombre d'OCA converties de janvier à avril 2017, et des cours de conversion constatés.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la situation de l'actionnariat au 31 décembre 2016 serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en % au 31 décembre 2016	
	Base non diluée (1)	Base diluée (2)
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de l'augmentation de capital	1%	0,70 %
Après émission de 7.587.199 Actions Nouvelles (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	0,66%	0,51%
Après émission de 8.725.278 Actions Nouvelles (réalisation de l'augmentation de capital à 100%) et utilisation intégrale de la clause d'extension	0,62%	0,49%
Après émission des Actions Nouvelles en cas de limitation du montant de l'émission à 75%	0,72%	0,55%

(1) Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2016 après déduction du nombre d'actions auto-détenues, soit 14.493.993 actions

(2) Sur la base d'un capital totalement dilué, c'est-à-dire en prenant pour hypothèse que l'ensemble des BSA et BSPCE sont exercés et que l'ensemble des OCA sont converties en actions, soit un nombre d'actions potentiel au 31 décembre 2016 de 20.753.313 actions (sans tenir compte de l'ajustement des droits des titulaires de BSA, BSPCE et OCA qui pourraient résulter de l'émission des Actions Nouvelles).

E.7	Dépenses facturées aux investisseurs par l'émetteur	Sans objet.
------------	--	-------------